

C'est que le débat s'est fait autour du seul article 34, alors qu'on a signalé que le bill se divise en trois parties. Les députés ont complètement négligé les deux autres parties. Sans doute est-ce parce qu'ils n'y trouvent rien à redire.

Il me semble que la discussion de l'article 34 pourrait avoir lieu en comité; on pourrait alors répondre aux questions que les députés brûlent de poser. J'ai été amené à faire ces remarques par les derniers mots du député de Peace-River, qui a hâte de connaître, à propos de l'article 34, les vues des divers ministres intéressés. Les deux autres parties ne semblent soulever aucune opposition. J'ai permis au chef de l'opposition (M. Drew) et aux autres députés qui ont pris part au débat de mentionner des articles du projet de loi, parce qu'il s'agit d'un bill modificateur et qu'il eût sans doute été difficile de l'étudier sans traiter de façon particulière certaines de ses dispositions. Mais maintenant, vu que le débat tendant à la deuxième lecture se poursuit et qu'on ne dit rien des deux autres parties de la mesure, que tout le débat porte sur l'article 34, je ne veux pas formuler une décision, mais je demande aux députés si, pour assurer la marche ordonnée du débat, ils ne songeraient pas à s'en tenir là pour le moment et à débattre l'article 34 comme ils l'entendront lorsque la Chambre sera formée en comité.

M. Low: Je m'excuse si mes propos étaient irréguliers.

M. l'Orateur: Les propos du député n'étaient pas irréguliers. Ce n'est pas pour cela que je me suis levé. Le député a dit qu'il tenait beaucoup à obtenir certaines réponses et j'ai cru devoir formuler ces remarques, parce que, il le sait sans doute, si l'adjoint parlementaire, qui a amorcé le débat sur cette mesure, répond, il mettra fin au débat; mais, si la Chambre était formée en comité, en vue de l'examen du bill, et si nous en étions à l'article 34, le député pourrait obtenir la réponse à sa question et poser ensuite d'autres questions, non seulement à l'adjoint parlementaire, mais à d'autres, comme le ministre de la Justice (M. Garson) et le ministre du Travail (M. Gregg) qui ont participé au présent débat. L'honorable député ne peut demander d'autres éclaircissements avant de prendre une décision, car ces deux ministres ne peuvent prendre la parole de nouveau. Le seul qui peut parler maintenant est l'adjoint parlementaire qui a amorcé le débat au nom du ministre des Transports (M. Chevrier) et, si on l'invitait à parler de nouveau, il mettrait fin au débat.

M. Low: Peut-être pourrait-on amener le ministre des Finances (M. Abbott) à prendre part à la discussion.

M. Colin Cameron (Nanaïmo): Je comprends parfaitement votre point de vue, ainsi que vos appréhensions au sujet du débat, monsieur l'Orateur. Mais je signalerai, en toute déférence, que l'article en cause que je ne nommerai pas, porte en grande partie sur le fond même du bill. De plus, un autre principe est en cause, principe que les membres de mon parti ainsi que, je crois, ceux de l'opposition officielle, ont désapprouvé, soit celui d'inclure ce genre de choses dans une mesure comme celle-ci.

M. l'Orateur: Puis-je interrompre, un instant, le député, pour lui dire que trois, quatre ou cinq orateurs ont déjà avancé les mêmes arguments. S'il me fallait appliquer le Règlement (l'article 40, je crois) voulant qu'aucune répétition ne soit permise, non seulement la répétition d'un argument qu'on avance soi-même, mais celle des points de vue exposés par d'autres participants au débat, je le persuaderaï peut-être de ne pas poursuivre son exposé avant que la Chambre se soit formée en comité plénier pour l'étude du bill.

M. Cameron (Nanaïmo): Je me permettrai donc de poursuivre l'exposé de ce qui me semble constituer le principe le plus important du bill, soit non seulement l'insertion d'une disposition qui devrait figurer ailleurs, mais l'inclusion d'un élément qui, de toute évidence, n'aura pas l'effet que prétend le Gouvernement.

Il y a quelques jours, la *Free Press* de Winnipeg, dont l'habitude de louer ardemment, sinon d'aduler le gouvernement libéral est bien connue, a jugé bon de publier un éditorial dans lequel elle entrevoit, avec de graves appréhensions, les signes d'une dégénérescence intellectuelle et administrative du gouvernement libéral. Je ne sais pas ce qu'elle pensera des délibérations d'aujourd'hui mais, pour ma part, j'ai entendu nombre d'arguments spécieux et enfantins de la part de représentants du gouvernement. En toute déférence envers le ministre de la Justice, il ne pouvait pas s'attendre que nous prenions sérieusement les arguments qu'il a exposés il y a quelques instants. Il nous a dit que la mesure à l'étude devrait être adoptée en vue de la protection, entre autres choses, du canal Welland. Voici ce que j'en pense. J'ai une trop haute opinion de l'intelligence de tous les éléments subversifs auxquels nous pouvons avoir affaire au Canada pour m'imaginer que quelqu'un qui voudrait faire sauter le canal Welland se